

► GUIDE|FISCAL ◀

DES ÉCONOMIES POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE



HON. BERNARD VALCOURT, DÉPUTÉ
MADAWASKA-RESTIGOUCHE

BERNARD.VALCOURT@PARL.GC.CA

WWW.BERNARDVALCOURTMP.CA

Campbellton

506 789-6606

Edmundston

506 739-4600

1-855-478-6335



UN MESSAGE DE VOTRE DÉPUTÉ

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Saviez-vous que notre gouvernement conservateur a réduit le fardeau fiscal de plus de 140 façons différentes depuis son entrée en fonctions en 2006 ? Il ne fait aucun doute que cela aide tous les Canadiens au moment de leur déclaration de revenus, et pourtant, nombre d'entre nous ne profitons pas de tout ce à quoi nous avons droit.

J'ai le plaisir de présenter ce Guide fiscal, qui vise à assurer que vous et votre famille profiterez de toutes les importantes épargnes qui vous sont offertes. Les initiatives présentées ici font partie du plan plus vaste de notre gouvernement pour réduire votre fardeau fiscal. Ce plan comprend entre autres :

- la réduction de la TPS à 5 % ;
- la réduction de l'impôt sur le revenu et son maintien à un bas niveau ;
- la création de l'historique Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour aider les Canadiens à épargner ;
- des réductions fiscales ciblées pour les familles, les travailleurs, les personnes âgées et les créateurs d'emplois.

En fait, nos initiatives aident une famille canadienne type à économiser plus de 3 100 \$ en moyenne par année. En outre, les aînés et les pensionnés auront droit à un allègement fiscal ciblé d'environ 2,5 milliards de dollars pour l'année financière 2012-2013.

N'hésitez pas à communiquer avec mon bureau si vous avez des commentaires ou des préoccupations sur le solide bilan d'allègement fiscal de notre gouvernement.



Sincères salutations,

Hon. Bernard Valcourt, député
Madawaska-Restigouche

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION,
CONTACTEZ L'AGENCE DU REVENU DU CANADA AU
1-800-959-7383
OU VISITEZ SON SITE INTERNET À L'ADRESSE
WWW.CRA-ARC.GC.CA



**N'OUBLIEZ PAS DE
CONSERVER VOS
RECUS SI
VOUS VOYEZ
CE SYMBOLE !**

TOUS LES MODÈLES UTILISÉS DANS CETTE PUBLICATION ONT
ÉTÉ CHOISIS À DES FINS ILLUSTRATIVES UNIQUEMENT.

TABLE DES MATIÈRES

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR TOUS LES CANADIENS	PAGE
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).....	3
Crédit pour la Taxe sur les produits et services (TPS).....	4
Déduction des frais médicaux.....	4
Crédit d'impôt pour le transport en commun.....	4
Économies à la frontière.....	4
 UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES FAMILLES	
Prestation universelle pour la garde d'enfants.....	5
Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants.....	5
Montant pour aidants naturels.....	6
Crédit d'impôt pour aidants familiaux.....	6
Prestation pour enfants handicapés et Régime enregistré d'épargne-invalidité.....	6
Prestation fiscale canadienne pour enfants, Crédit d'impôt pour enfants et Supplément de la prestation nationale pour enfants.....	7
Déduction des dépenses pour la garde d'enfants.....	7
Montant pour manuels et Exemption pour les bourses d'études et les bourses d'entretien.....	8
 UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES AÎNÉS	
Doublement du Montant pour revenu de pension.....	9
Augmentation du Montant en raison de l'âge.....	9
Fractionnement du revenu de pension.....	10
Hausse de l'âge limite pour la conversion des REER en FERR.....	10
 UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES TRAVAILLEURS ET LES EMPLOYEURS	
Crédit à l'embauche pour les petites entreprises.....	11
Régimes de pension agréés collectifs.....	11
Prestation fiscale pour le revenu de travail.....	11
Montant canadien pour l'emploi.....	11
Allègement fiscal pour les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs.....	12
Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires.....	12
Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis.....	12
Déduction pour outillage des gens de métier.....	13
Crédit pour les frais de repas des conducteurs de grands routiers.....	13
 UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES ACHETEURS D'UNE HABITATION	
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.....	14
Régime d'accession à la propriété.....	14

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR TOUS

Notre gouvernement conservateur traite l'allègement fiscal de tous les Canadiens en priorité depuis qu'il a été élu pour la première fois en 2006. Nous avons libéré plus d'un million de Canadiens à faible revenu des rôles d'imposition. Nous avons augmenté le montant que tous les Canadiens peuvent gagner avant de payer de l'impôt fédéral. De plus, ceux qui gagnent assez pour payer de l'impôt bénéficient aussi de notre réduction à 15 pour cent du taux d'imposition le moins élevé. Poursuivez votre lecture pour connaître toutes les façons dont notre gouvernement conservateur réduit le fardeau fiscal des Canadiens, d'un océan à l'autre.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Les Canadiens ont beaucoup de raisons d'épargner pour l'avenir, que ce soit pour faire des rénovations domiciliaires, pour planifier leur retraite ou même pour des frais médicaux. Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) peut aider tous les Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers à court et à long terme.

Le CELI de notre gouvernement conservateur est un compte d'épargne enregistré flexible offert à tous les Canadiens de 18 ans et plus. Les revenus de placement, ce qui comprend les gains en capital, générés par le compte ne sont pas imposables, tout comme les retraits. Notre gouvernement a récemment annoncé une augmentation des droits de cotisation aux CELI de 500 \$,

aidant ainsi les titulaires d'un compte à épargner encore plus. À partir de 2013, les Canadiens pourront cotiser jusqu'à 5 500 \$ par année. **Comme toujours, les droits inutilisés sont reportés à l'année suivante.** Par exemple, si Jean a ouvert un CELI en janvier 2012 et y a versé 2 000 \$ cette année-là, il pourra déposer 8 500 \$ en 2013 (soit les droits inutilisés de 3 000 \$ en 2012 + le nouveau montant complet de 5 500 \$ pour 2013).

Il importe de se rappeler que **l'argent retiré ne peut être redéposé que les années suivantes.** Il ne peut pas être redéposé la même année sans entraîner une pénalité (par exemple, si France a utilisé tous ses droits de cotisation et retire 1 000 \$ en avril 2012, elle ne pourra pas redéposer cette somme avant janvier 2013).

« Les revenus de placement, ce qui comprend les gains en capital, générés par le compte ne sont pas imposables et les retraits ne le sont pas non plus. »

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ LE
WWW.CELI.GC.CA

Contactez votre institution financière pour en apprendre davantage sur les règles régissant cet important outil d'épargne.

CRÉDIT POUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)

Les Conservateurs s'engagent à maintenir un faible fardeau fiscal et à offrir des réductions fiscales aux Canadiens chaque fois qu'ils en ont la possibilité. Le crédit pour la TPS est un paiement trimestriel libre d'impôt qui aide les particuliers et les familles à revenu modeste à récupérer une partie ou la totalité de la TPS qu'ils paient. N'oubliez pas : pour avoir droit au crédit pour la TPS, vous devez en faire la demande chaque année, au moment de la déclaration de revenus.

DÉDUCTION DES FRAIS MÉDICAUX

Les Conservateurs vous aident à répondre à vos besoins en matière de santé par la déduction des frais médicaux. Le Crédit d'impôt pour frais médicaux s'applique à une vaste gamme de dépenses – des services de soins à domicile à la chirurgie au laser pour les yeux, en passant par les appareils orthopédiques – excédant 2 109 \$ ou trois pour cent du revenu net, selon le montant le moins élevé. Aucune limite ne s'applique au montant de frais admissibles qu'un contribuable peut réclamer pour lui-même, un conjoint, un conjoint de fait ou un enfant de moins de 18 ans.

« Aucune limite ne s'applique au montant de frais admissibles qu'un contribuable peut réclamer. »

Nouveau cette année : Dans le cadre du Budget 2012, notre gouvernement a ajouté les appareils de mesure de coagulation du sang – ce qui comprend les outils jetables connexes comme les seringues, les lancettes et les bâtonnets diagnostiques – à la liste des dépenses admissibles s'ils sont prescrits par un médecin praticien. Cela s'applique aux dépenses engagées après 2011.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE TRANSPORT EN COMMUN



Les Canadiens qui choisissent le transport en commun font le bon choix pour leur portefeuille et pour l'environnement.

Les usagers du transport en commun peuvent réclamer un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 15 % du coût de leur laissez-passer mensuel ou annuel. Par exemple, si vous achetez un laissez-passer de 85 \$ par mois, vous pouvez économiser plus de 150 \$ par année. Cela représente près de deux mois de transport gratuits.

Le Crédit d'impôt pour le transport en commun offert par notre gouvernement vous permet de déboursier moins pour vous rendre à destination, tout en protégeant notre environnement. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le www.laissez-passer.ca.

ÉCONOMIES À LA FRONTIÈRE



Il est essentiel pour les familles canadiennes et notre économie que la frontière entre le Canada et notre plus gros partenariat commercial, les États-Unis, soit la plus efficiente possible. **C'est pourquoi, dans le cadre du Budget 2012, notre gouvernement a augmenté les limites d'exonération fiscale pour les voyageurs canadiens.**

À compter du 1^{er} juin 2012, les résidents qui retournent au Canada après une absence d'au moins 24 heures sont exemptés des droits et des taxes sur 200 \$ des biens achetés à l'étranger. La limite de ceux qui rentrent au pays après une absence d'au moins 48 heures est de 800 \$. De plus, les Canadiens peuvent dorénavant louer un véhicule aux États-Unis pour rentrer au Canada. Les taxes seront éliminées sur ces véhicules pour les Canadiens qui ont été absents du pays pendant au moins 48 heures.

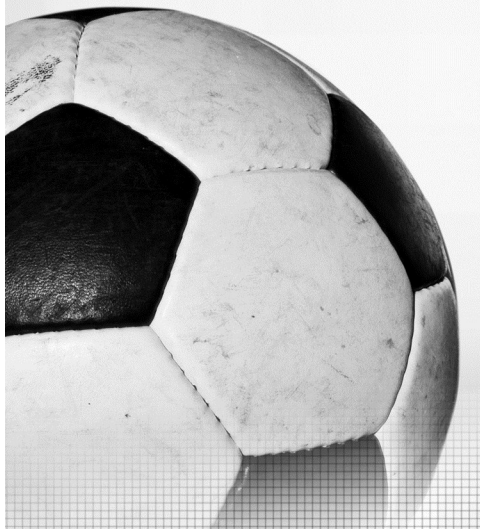
**[POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ LE
WWW.LAISSEZ-PASSER.CA]**

UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR

PRESTATION UNIVERSELLE POUR LA GARDE D'ENFANTS

Être parent suppose des choix. Notre gouvernement conservateur croit que les parents sont les mieux placés pour savoir ce qui convient à leurs enfants. C'est pourquoi nous avons créé la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). La PUGE donne aux familles 100 \$ par mois par enfant de moins de 6 ans, c'est-à-dire 1 200 \$ par enfant, par année.

La PUGE permet aux parents de décider ce qui convient le mieux à leurs enfants. Plutôt que d'essayer d'imposer une approche universelle, la PUGE permet aux parents de choisir. Qu'ils choisissent d'inscrire leurs enfants dans une garderie, de les faire garder par un proche ou de rester à la maison, les parents sont responsables de ces décisions, comme il se doit.



CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CONDITION PHYSIQUE DES ENFANTS ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES DES ENFANTS

Notre gouvernement conservateur agit pour aider les familles à atteindre leurs objectifs.

Parallèlement, en participant à des activités sportives et artistiques, les enfants acquièrent l'esprit sportif, expriment leur créativité et adoptent un mode de vie sain.

Le Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants permet aux parents de réclamer jusqu'à 500 \$ par enfant de moins de 16 ans pour des activités sportives et des programmes comme le ballet, le hockey et le soccer. Quant au Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants, il permet aux parents de réclamer jusqu'à 500 \$ par enfant de moins de 16 ans pour les frais engagés pour des activités artistiques et culturelles comme le dessin ou la musique.

MONTANT POUR AIDANTS NATURELS

Prendre soin d'une personne à charge ayant une invalidité physique peut être difficile, à la fois sur les plans émotif et financier. C'est pourquoi notre gouvernement conservateur continue à offrir aux Canadiens le Montant pour aidants naturels.

En tout temps en 2012, si vous avez tenu (seul ou avec quelqu'un d'autre) un logement qui constituait votre lieu de résidence et celui d'une personne dont vous prenez soin (le conjoint ou le conjoint de fait n'est pas considéré comme une personne à charge à cette fin), vous pouvez réclamer un montant maximal de 4 402 \$.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR AIDANTS FAMILIAUX

À compter de cette année, vous pouvez réclamer dans votre déclaration de revenus le Crédit d'impôt pour aidants familiaux offert par notre gouvernement conservateur. Ce crédit est un autre moyen d'économiser pour les familles qui prennent soin de proches handicapés.

Les aidants pourront réclamer un montant plus élevé au titre des autres crédits admissibles comme le Crédit d'impôt pour enfants ou le Montant pour aidants naturels. Le Crédit d'impôt pour aidants familiaux est un crédit de 15 pour cent applicable à un montant de 2 000 \$. De plus, pour la première fois, il inclut les conjoints, les conjoints de fait et les enfants d'âge mineur.

PRESTATION POUR ENFANTS HANDICAPÉS ET RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ

Depuis son élection en 2006, notre gouvernement conservateur a non seulement augmenté le montant maximal annuel de la Prestation pour enfants handicapés à 2 575 \$ pour les familles à revenu faible ou modeste, mais a aussi bonifié cette dernière pour assurer que plus de familles y sont admissibles. Plus simplement, jusqu'à 214,58 \$ peuvent être alloués par mois pour chaque enfant admissible.

Nous avons aussi créé le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Tout comme le Régime enregistré d'épargne-études (REEE), cette initiative aide à offrir une sécurité financière à long terme à ceux qui ont des enfants gravement handicapés. **Le Budget 2012 a apporté un certain nombre d'améliorations au REEI, notamment une plus grande flexibilité pour les retraits et l'élargissement de la définition de la personne pouvant être titulaire du régime.**



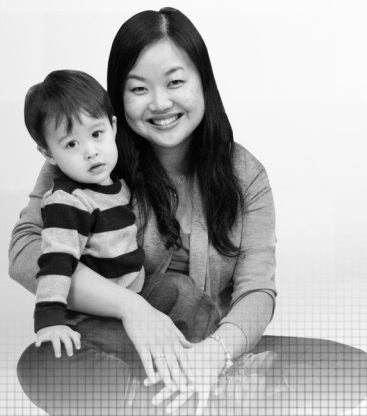
**PRESTATION FISCALE
CANADIENNE POUR ENFANTS,
CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS
ET SUPPLÉMENT DE LA
PRESTATION NATIONALE POUR
ENFANTS**

Les familles à revenu faible ou moyen reçoivent de l'aide, car notre gouvernement conservateur a augmenté la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE).

Cette augmentation permet aux familles qui, par le passé, n'étaient pas admissibles de faire plus d'économies. **Par exemple, une famille à faible revenu avec deux enfants peut faire des économies additionnelles pouvant atteindre 555 \$.** Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le www.prestationnationalepourenfants.ca

De plus, le Crédit d'impôt pour enfants offert par notre gouvernement depuis 2007 offrira un allègement fiscal pouvant atteindre 329 \$ en 2012 pour chaque enfant de moins de 18 ans.

**POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ LE
WWW.PRESTATIONNATIONALEPOURENFANTS.CA**



**DÉDUCTION DES DÉPENSES POUR
LA GARDE D'ENFANTS**



Il n'est jamais facile de s'occuper d'un enfant, surtout quand on jongle avec d'autres responsabilités comme le travail ou les études. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur permet aux parents de déduire de leur revenu les dépenses pour la garde d'enfants.

« **555 \$**
*EN ÉCONOMIES
ADDITIONNELLES* »

Il s'agit des montants que vous ou une autre personne déboursez pour que quelqu'un s'occupe d'un enfant admissible pour que vous puissiez gagner

un revenu de travail, exploiter une entreprise, seul ou avec un associé, faire des études ou faire de la recherche.



**OFFRIR AUX
PARENTS LE
SOUTIEN QU'ILS**

MONTANT POUR
MANUELS ET EXEMPS
POUR LES BOURSES
D'ÉTUDES ET LES
BOURSES D'ENTRETIEN



Il devrait être facile de faire des études. Les étudiants canadiens travaillent d'arrache-pied pour avoir de bonnes notes, tout en payant pour leurs études.

Notre gouvernement conservateur aide à alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les étudiants qui travaillent fort et obtiennent de bons résultats en leur permettant de déduire leurs bourses de leur revenu.

De plus, nous rendons l'éducation postsecondaire plus abordable et plus accessible pour les étudiants et leur famille avec le Crédit d'impôt pour les manuels.

Ce sont là des façons dont notre gouvernement conservateur aide les étudiants canadiens à réaliser leurs rêves et leur plein potentiel.

« **RENDRE
L'ÉDUCATION
POSTSECONDAIRE
PLUS ABORDABLE
ET PLUS
ACCESSIBLE PAR
L'INTERMÉDIAIRE
DU CRÉDIT
D'IMPÔT POUR
LES MANUELS.** »

UN ALLÈGEMENT FISCAL

DOUBLEMENT DU MONTANT POUR REVENU DE PENSION

Les aînés canadiens ont travaillé fort et payé leur dû. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur leur offre de vraies réductions fiscales afin de les aider à garder une plus grande part de leur argent, comme il se doit.

Les aînés ont non seulement payé leurs taxes et leurs impôts, mais ils ont économisé pour leur retraite. Il y a des années, le gouvernement

canadien a créé un crédit d'impôt non remboursable pour le revenu de pension s'appliquant à la première tranche de 1 000 \$ du revenu de pension admissible. Beaucoup de choses ont changé depuis, et c'est pourquoi, en 2006, nous avons augmenté le montant maximal à 2 000 \$. Ainsi, les pensionnés font plus d'économies et voient une réelle différence.



« ENCORE
PLUS DE
SOUTIEN
POUR LES
CANADIENS
ÂGÉS. »

AUGMENTATION DU MONTANT EN RAISON DE L'ÂGE

Les aînés canadiens ont travaillé fort pour préparer leur retraite. C'est pourquoi notre gouvernement conservateur a augmenté le Montant en raison de l'âge, **aidant les aînés à revenu faible et moyen à garder plus d'argent afin de subvenir à leurs besoins.**

Notre gouvernement a augmenté ce montant de 2 000 \$, offrant ainsi un plus grand soutien aux aînés canadiens. Le Montant en raison de l'âge permet aux personnes âgées de 65 ans et plus gagnant un revenu net de 33 884 \$ ou moins en 2012 de réclamer 6 720 \$, ce qui leur permet d'économiser jusqu'à 1 008 \$ cette année. Le montant de la réclamation pour revenu moyen est de 78 684 \$.

FRACTIONNEMENT DU REVENU DE PENSION

Pour alléger le fardeau fiscal des pensionnés canadiens et leur offrir une équité, notre gouvernement conservateur permet le Fractionnement du revenu de pension.

D'une manière générale, chaque contribuable canadien paye des impôts sur l'ensemble du revenu gagné. Le fractionnement du revenu permet aux résidents canadiens qui touchent un revenu de pension admissible d'allouer jusqu'à la moitié de ce revenu au conjoint (ou au conjoint de fait) avec qui ils habitent. De cette manière, les pensionnés peuvent réduire considérablement leur fardeau fiscal.

*« les pensionnés peuvent réduire
considérablement leur fardeau fiscal. »*

HAUSSE DE L'ÂGE LIMITE POUR LA CONVERSION DES REER EN FERR

Les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont l'un des meilleurs moyens d'épargner pour l'avenir. Comme les cotisations à un REER ne sont pas imposables, ces régimes sont un outil idéal pour planifier sa retraite. Auparavant, la manière dont les REER étaient structurés nuisait à certains Canadiens. Même s'ils décidaient de travailler au-delà de l'âge de 69 ans, ils devaient convertir leur REER en un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et commencer à effectuer des retraits.

Notre gouvernement conservateur agit pour les Canadiens approchant de la retraite. **Nous avons haussé l'âge limite pour convertir un REER en FERR de 69 à 71 ans.** Maintenant, plus de Canadiens ont la liberté de choisir le moment de convertir leur REER. Nous accordons des réductions fiscales aux aînés canadiens et nous leur permettons de faire leurs propres choix.



UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES

CRÉDIT À L'EMBAUCHE POUR LES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises sont un élément essentiel de notre économie et sont créatrices d'emplois. Voilà pourquoi notre gouvernement a eu le plaisir d'annoncer la prolongation d'un an du Crédit à l'embauche pour les petites

entreprises. Cette initiative offre un crédit pouvant atteindre 1 000 \$ sur la hausse des cotisations des employeurs à l'AE de 2012, facilitant ainsi

« En soutenant les créateurs d'emplois, notre gouvernement conservateur reste concentré sur l'emploi et l'économie. »

l'embauche de plus de travailleurs. En soutenant les créateurs d'emplois, notre gouvernement conservateur reste concentré sur l'emploi et l'économie.

RÉGIMES DE PENSION AGRÉÉS COLLECTIFS

Il est difficile d'épargner pour la retraite, surtout pour ceux qui n'ont pas de régime de pension au travail. Dans le but d'aider les millions de Canadiens qui sont dans cette situation, notre gouvernement a créé les Régimes de pension agréés collectifs (RPAC). **Les RPAC sont une nouvelle option de pension accessible, à grande échelle et à faible coût** pour les employeurs, les employés et les travailleurs autonomes.

**REMETTRE DE L'ARGENT
DANS LE PORTEFEUILLE
DES CANADIENS QUI**

PRESTATION FISCALE POUR LE REVENU DE TRAVAIL

Pendant trop longtemps, nombre de Canadiens qui dépendent de l'aide sociale ont rencontré de grands défis au moment de réintégrer le marché du travail. Notre gouvernement conservateur a agi avec la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). Cette

prestation est un crédit d'impôt remboursable visant à augmenter les gains des travailleurs à faible revenu pour qu'ils ne soient pas

pénalisés lorsqu'ils trouvent un emploi.

Dans le cas des personnes handicapées à faible revenu – qui sont confrontées à des obstacles encore plus grands lorsqu'elles souhaitent intégrer le marché du travail – la PFRT leur accorde un supplément.

MONTANT CANADIEN POUR L'EMPLOI

Le fait d'avoir un emploi peut entraîner une série de dépenses liées au travail. Pourquoi celles-ci devraient-elles pénaliser les Canadiens qui travaillent fort ?

Notre gouvernement conservateur remet de l'argent dans le portefeuille des travailleurs canadiens avec le Montant pour l'emploi. **La plupart des salariés, à l'exception des travailleurs autonomes, ont droit à un crédit d'impôt pouvant s'élever à 1 095 \$ en 2012.** Notre gouvernement conservateur aide les Canadiens à garder les fruits de leur labeur.



**ALLÈGEMENT FISCAL
POUR LES
PROPRIÉTAIRES DE
PETITES ENTREPRISES,
LES AGRICULTEURS ET
LES PÊCHEURS**

Quand une exploitation agricole, une petite entreprise ou une entreprise de pêche familiales passent d'une génération à la suivante, la propriété est assujettie à l'impôt sur les gains en capital. Auparavant, la première tranche de 500 000 \$ était libre d'impôt.

Notre gouvernement conservateur aide les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs à garder leur entreprise dans leur famille en augmentant cette exemption à 750 000 \$. En haussant l'exonération cumulative des gains en capital, notre gouvernement conservateur agit réellement pour que l'entreprise familiale reste dans la famille, comme il se doit.



**CRÉDIT D'IMPÔT POUR
LES POMPIERS
VOLONTAIRES**

Partout au pays, de nombreuses communautés dépendent des pompiers volontaires en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence. Les courageux pompiers volontaires offrent leur temps et mettent leur vie à risque pour sauver les autres. De plus, ils encourrent des dépenses.

Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur a créé le Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, d'un montant de 3 000 \$, à l'intention des pompiers volontaires qui effectuent au moins 200 heures de service par année. Cependant, la possibilité de réclamer l'exemption de 1 000 \$ sur les honoraires pourra toujours être choisie au lieu du nouveau crédit. Nous agissons afin de soutenir les bénévoles et d'aider les services d'incendie volontaires.



**CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA
CRÉATION D'EMPLOIS
D'APPRENTIS**

Dans le but d'aider les entreprises qui veulent tirer profit de chaque dollar tout en continuant à employer des gens de métier en formation, notre gouvernement conservateur a créé le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. Les employeurs qui embauchent un apprenti admissible pendant ses deux premières années de contrat d'apprenti (enregistré auprès d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial) peuvent recevoir un crédit d'impôt non remboursable équivalent à 10 pour cent du salaire et du traitement versés à l'apprenti. **Cela peut permettre à un employeur d'économiser jusqu'à 2 000 \$ par apprenti admissible.**

**[POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ LE
WWW.SCEAU-ROUGE.CA]**



DÉDUCTION POUR OUTILLAGE DES GENS DE MÉTIER

Les travailleurs de la construction et les gens de métier ont besoin d'outils pour effectuer leur travail au quotidien. Souvent, ces Canadiens qui travaillent fort doivent payer cette dépense de leur propre poche. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur offre une déduction pour outillage qui aidera les gens de métier à économiser.

Les gens de la construction et des métiers travaillent fort pour gagner leur vie. Voilà pourquoi notre gouvernement conservateur travaille fort pour les aider à faire des économies d'impôt.

CRÉDIT POUR LES FRAIS DE REPAS DES CONDUCTEURS DE GRANDS ROUTIERS



Lorsque votre emploi consiste à parcourir les routes du Canada, les dépenses supplémentaires sont inévitables. Entre les repas et l'essence, les coûts s'additionnent rapidement. De façon générale, le régime fiscal canadien limite la déductibilité des frais de repas, de divertissement et autres à 50 pour cent.

Notre gouvernement conservateur est allé plus loin et a augmenté la part déductible des frais de repas des conducteurs de grands routiers à 80 pour cent. Les conducteurs de grands routiers peuvent garder plus d'argent pour le temps passé sur les routes canadiennes.



UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE HABITATION



Les frais associés à l'achat d'une première habitation peuvent s'accumuler rapidement. Pour aider les Canadiens à supporter ces coûts, notre gouvernement conservateur offre le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation. Ce crédit permet aux Canadiens d'économiser jusqu'à 750 \$ sur les habitations admissibles achetées après le 27 janvier 2009.

Les propriétaires fonciers actuels qui ont droit au Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) peuvent également réclamer le Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation s'ils achètent une propriété plus accessible ou plus fonctionnelle. Ce crédit s'applique également à ceux qui achètent une habitation pour un membre de leur famille qui a droit au CIPH.

RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Pour de nombreuses personnes qui achètent ou construisent une première habitation, le plus difficile peut être d'économiser pour la mise de fonds. Afin d'aider les Canadiens à financer leur premier grand achat, notre gouvernement conservateur a augmenté le montant que les Canadiens peuvent retirer de leur Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour payer la mise de fonds.

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, notre gouvernement conservateur a fait passer à 25 000 \$ le montant maximal que les Canadiens peuvent retirer de leur REER pour acheter une propriété. Par ces mesures importantes, notre gouvernement conservateur aide les Canadiens à réaliser leur rêve d'acheter une nouvelle propriété.



AIDER LES
CANADIENS À
ACHETER LEUR
PREMIÈRE MAISON

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre gouvernement conservateur veut renforcer les soins de santé en région rurale en remboursant une partie des prêts des médecins et du personnel infirmier qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées du Canada.

Cela aidera non seulement à réduire les coûts d'éducation élevés de nos médecins et infirmiers qui travaillent fort, mais cela donnera aussi aux Canadiens des régions rurales un meilleur accès à des soins de santé de qualité. Les demandeurs commenceront à recevoir des prestations au printemps 2013.

Apprenez à mieux gérer votre argent et assurez-vous un avenir financier plus solide en consultant le site *Vos outils financiers*. Visitez le www.fcac-acfc.gc.ca et consultez la page Vos outils financiers pour en savoir plus.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION,
CONTACTEZ L'AGENCE DU REVENU DU CANADA AU

1-800-959-7383

OU VISITEZ SON SITE INTERNET À L'ADRESSE

WWW.CRA-ARC.GC.CA